

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03489

Numéro SIREN : 488 704 396

Nom ou dénomination : V2V MATERIELS ET SERVICES TRAVAUX PUBLICS

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/037015

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01032021** et clos le **28022022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE TOULOUSE NORD
CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

**V2V MATERIELS SERVICES TP
EURO CENTRE**
**10 AVENUE DE LA TUILERIE
31260 VILLENEUVE LES BOULOC**
651 **315436** **4887043960081**
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
NEGOCE MAT TRAVAUX PUBLICS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : **01032008**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SAS GROUPE VAN DE VELDE 550 RUE DE LA FERME DE CARBOUE
40000 MONT DE MARSAN

n° SIRET : **3 3 2 4 0 1 5 1 2 0 0 0 1 4**

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : **1 790 101** Bénéfice imposable au taux de 15 % : Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Plus-values exonérées art.238 quindecies :
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Autres plus-values imposables au taux de 19 % : Plus-values exonérées art.238 quindecies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **IENTERPRISE**

ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA **Viseur conventionné**
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : **SARL LD AQUITAINE** 6 PLACE DE LA REPUBLIQUE 0558459179
I EXPERTISE COMPTABLE 40500 SAINT SEVER
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A **VILLENEUVE LES B** le **09062022** Signature et qualité du déclarant **JM VAN DE VELDE** **PRESIDENT**

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 stipulent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

V2V MATERIELS SERVICES TP
28022022

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

558 Rue de la Ferme de CARBOUE ZI MI-CARRERE	40000	MONT DE MARSAN
ZA du BEDAT	33650	SAINT MEDARD D'EYRANS
7 Rue de Chalibardon ZAC SAINT FREDERIC II	64100	BAYONNE
RN 117	64230	LESCAR

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

V2V MATERIELS SERVICES TP
28022022

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

12 Rue SADI-CARNOT	34770	GIGEAN
ZAC du Grand SAINT CHARLES Avenue de BERLIN	66000	PERPIGNAN
SAINTE MARC	12850	ONET LE CHATEAU
LD Maison rouge	87270	BONNAC LA CÔTE

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

V2V MATERIELS SERVICES TP
28022022

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

ZAC CENTRE ATLANTIQUE	17810	SAINTE GEORGES DES COTEAUX
LES TERRASSES DU SUCHET RUE VINCENT VAN GOGH	24750	BOULAZAC ISLE MANOIRE
EUROCENTRE 10 AVENUE DE LA TUILERIE	31620	VILLENEUVE-LES-BOULOC

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : EUROCENTRE		31260 VILLENEUVE LES BOULOC					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 4 8 8 7 0 4 3 9 6 0 0 0 8 1							
		Exercice N, clos le, 28022022					
		N-1 28022021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	26 417	26 369	48
		Fonds commercial (1)	AH	AI	76 000		76 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	1 342 240	1 252 007	90 232
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	633 612	572 259	61 352
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	950 383	743 479	206 905
		Immobilisations en cours	AV	AW	33 260		33 260
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	80 260		80 260	
TO TAL (II)		BJ	BK	3 142 171	2 594 114	548 057	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO	132 599		132 599
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	8 757 078	507 847	8 249 231
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	11 229		11 229
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	8 142 918	326 878	7 816 040
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 359 691		9 359 691
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	153	
Disponibilités	CF		CG	2 086 134		2 086 134	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	132 508		132 508	
	TO TAL (III)	CJ	CK	28 622 310	834 725	27 787 585	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	31 764 481	3 428 839	28 335 643	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	80 260	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise V2V MATERIELS SERVICES TP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000 000)	DA	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300 000	300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 268 674	5 111 221
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 208 067	1 137 025
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	9 776 741	9 548 246
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 383 387	1 464 321
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	2 383 387	1 464 321
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	511 937	4 349 414
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 077 958	698 398
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 260 100	10 319 553
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 272 599	2 593 387
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 538	6 238
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	44 383	12 975
	TO TAL (IV)	EC	16 175 514	17 979 965
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	28 335 643	28 992 532
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 704 094	17 263 376	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 676	60 816	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	58 060 095	FB	2 548	FC	58 062 643	52 297 545	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	7 237 360	FH		FI	7 237 360	6 144 448	
		FJ	65 297 455	FK	2 548	FL	65 300 004	58 441 993	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM	77 082	(9 770)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	36 175	104 512	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 669 749	2 413 248	
	Autres produits (1) (11)					FQ	142 031	157 463	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	68 225 041	61 107 446	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	50 586 160	43 133 927	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(1 047 911)	1 014 307	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	6 685 197	6 224 642	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	360 523	413 773	
	Salaires et traitements *					FY	4 424 238	4 009 624	
	Charges sociales (10)					FZ	1 874 005	1 785 187	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	102 875	81 276
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	834 725	1 205 098
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 383 387	1 464 321	
	Autres charges (12)					GE	133 170	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	66 336 368	59 332 157
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 888 673	1 775 288
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	21 731	1 236	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18	99 210	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	21 749	100 446	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 662	37 542	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	21 662	37 542	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	86	62 904	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 888 760	1 838 193	

Désignation de l'entreprise V2V MATERIELS SERVICES TP			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	51 934	1 319
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4 500	4 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	56 434	5 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	102 113	240 359
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	782	195
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	102 895	240 554
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(46 461)	(235 234)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	160 155	93 938	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	474 077	371 995	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	68 303 224	61 213 211
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	67 095 157	60 076 186
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	1 208 067	1 137 025
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	414 782	185 802
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	331	2 736
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) <input type="text" value="A5"/>	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/> dont cotisations facultatives Madelin <input type="text" value="A7"/> dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <input type="text" value="A8"/>				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
REGULARISATIONS TIERS		102 052	51 933		
CESSIONS IMMOBILISATIONS		782	4 500		
ROMPUS CA3 TVA		1	1		
AMENDES PENALITES		60			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise V2V MATERIELS SERVICES TP										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	234 603	KE		KF	1 151	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM	257 471	KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP	1 087 069	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS	571 277	KT		KU	64 134	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	485 574	KW		KX	26 533	
		Matériel de transport *			KY	302 793	KZ		LA	21 033	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	126 646	LC		LD	1 658	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	33 260	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 830 831	LO		LP	146 619	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	92 040	1U		1V	3 780		
TOTAL IV				LQ	92 040	LR		LS	3 780		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	3 157 473	ØH		ØJ	151 550		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	133 337	LW	102 417	1X
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	2 300	ME	255 171	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	1 087 069	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	1 800	MK	633 612	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	6 611	MN	505 496	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	7 244	MQ	316 583	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	128 305	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	33 260	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	17 955	NH	2 959 495	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	15 560	2F	80 260	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	15 560	NK	80 260	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	166 852	ØL	3 142 171	ØM	

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 266	PF	1 103	PG		PH	26 369
TOTAL I		RK	25 266	RM	1 103	RN		RO	26 369
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	154 074	PS	21 802	PT	1 036	PU	174 840
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 072 544	PW	6 424	PX	1 800	PY	1 077 167
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	552 286	QA	19 973	QB		QC	572 259
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	294 623	QE	43 800	QF	6 611	QG	331 812
	Matériel de transport	QH	289 500	QI	8 792	QJ	6 319	QK	291 972
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	118 712	QM	983	QN		QO	119 695
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	2 481 739	QV	101 772	QW	15 766	QX	2 567 745
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	2 507 005	ØP	102 875	ØQ	15 766	ØR	2 594 114
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 464 321	5W	2 383 387	5X	1 464 321	5Y	2 383 387
	TOTAL II	5Z	1 464 321	TV	2 383 387	TW	1 464 321	TX	2 383 387
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D			
			6E	6F	6G	6H			
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
			9U	9V	9W	9X			
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	883 799	6P	507 847	6R	883 799	6S	507 847
	Sur comptes clients	6T	321 298	6U	326 878	6V	321 298	6W	326 878
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 205 098	TY	834 725	TZ	1 205 098	UA	834 725
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 669 418	UB	3 218 112	UC	2 669 418	UD	3 218 112
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	3 218 112	UF	2 669 418				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	80 260	UV	80 260	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	372 787		372 787		
	Autres créances clients		UX	7 770 132		7 770 132		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	21 702		21 702		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	167 694		167 694	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	8 309 129		8 309 129		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	861 166		861 166		
	Charges constatées d'avance		VS	132 508		132 508		
	TOTAUX			VT	17 715 378	VU	17 715 378	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 676	1 676			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	510 261	116 799	393 462		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 260 100	12 260 100				
Personnel et comptes rattachés		8C	554 275	554 275				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	374 140	374 140				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 148 060	1 148 060			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	196 124	196 124			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 538	8 538				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	44 383	44 383				
TOTAUX			VY	15 097 556	VZ	14 704 094	393 462	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 261 927	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 28022022			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 1 208 067					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE 19 565				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	19 565				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	265 458	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 265 518			
	Amendes et pénalités		WJ	60	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 474 377					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 500			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR 1 968 027					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU 175 563					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6					
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG 2 363	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		1 790 101		XH 177 926	
Déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		1 790 101		XO 0	

2058A - Réintégrations diverses au 28/02/2022

Libellé	Montant
DEPENSES MECENAT	500
Totalisation	500

2058A - Déductions diverses au 28/02/2022

Libellé	Montant
CREDIT IMPOT MECENAT	300
AMORTISSEMENT MACRON	2 063
Totalisation	2 363

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **V2V MATERIELS SERVICES TP**

N° SIRET : **4 8 8 7 0 4 3 9 6 0 0 0 8 1**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE TOULOUSE NORD
CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6

Néant *

Exercice ouvert le : **01032021**

clos le : **28022022**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	1 208 067
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	759 960
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	1 968 027

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	177 926
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II	F1	177 926	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	1 790 101
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	1 790 101
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise V2V MATERIELS SERVICES TP		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		564 590
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
CONTRIBUTION ORGANIC	9K	85 986	9L 63 523
EFFORT CONSTRUCTION	9M	19 317	9N 18 102
PARTICIPATION SALARIES	9P	160 155	9R 93 938
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	265 458	YO 175 563
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **V2V MATERIELS SERVICES TP**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE TOULOUSE NORD
CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6

Exercice ouvert le : **01032021**
clos le : **28022022**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5 bis) M5 ter
Déficits imputés			J9
Déficits reportables			M6
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
	N-2			(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
N-6			(2) (3)				
N-7			(2) (3)				
N-8			(2) (3)				
N-9			(2) (3)				
N-10			(2) (3)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB											
						- Autres réserves	ZD	287 025										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 137 025		Dividendes		ZE	850 000										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF											
	TOTAL I	ØF	1 137 025		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG											
					TOTAL II		1 137 025											
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	2 080 934		YQ		1 030 817		995 270									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT		850 765		705 822									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	582 755		XQ		1 003 150		956 628									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		45 757		50 942									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		277 083		327 271									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST		4 508 441		4 183 978									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		6 685 197		6 224 642									
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		78 729		178 423									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z		281 794		235 350									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		360 523		413 773									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		10 970 706		11 611 228									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		10 067 481		10 662 028									
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB		4 280 474											
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP																	
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG													
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH													
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 790 101	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL										
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	2 424 866	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO										
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2-	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3	3	2	4	0	1	5	1	2	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2022

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **V2V MATERIELS SERVICES TP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE TOULOUSE NORD

CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **48870439600081**

Exercice ouvert le : **01032021**

clos le : **28022022**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 790 101	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	1 790 101	CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	1 790 101	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **V2V MATERIELS SERVICES TP**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE TOULOUSE NORD
CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **48870439600081**

Exercice ouvert le : **01032021**

clos le : **28022022**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH		
TOTAL		FK		FL		
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM		FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **V2V MATERIELS SERVICES TP**

N° SIRET : 48870439600081

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE TOULOUSE NORD
CITE ADMINISTRATIVE
BATIMENT D
31098 TOULOUSE CEDEX 6

Exercice ouvert le : **01032021**

clos le : **28022022**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 790 101
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	1 790 101

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP						Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	CESSION MAT TRANSP	7 101		6 319	782		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦				⑧	⑨			
				19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1	4 500	3 718	3 718				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			3 718					
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **V2V MATERIELS SERVICES TP** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : V2V MATERIELS SERVICES TP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01032021		et clos le : 28022022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		106
dont apprentis	YF		5
dont handicapés	YG		2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		65 300 004
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		331
	TOTAL 1	OX	65 300 335
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		142 031
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		1 124 994
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	1 267 025
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		52 436 637
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		3 416 786
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		420 396
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		133 170
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	56 406 989
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	10 160 371
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		10 160 371
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		65 300 335
Effectifs au sens de la CVAE	EY		106
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		138 624 100
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="200 000"/>
---	----	--------------------------------	--	----	--------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 2|8|0|2|2|0|2|2|

N° SIRET 4|8|8|7|0|4|3|9|6|0|0|0|8|1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE V2V MATERIELS SERVICES TP

ADRESSE (voie) EUROCENTRE

CODE POSTAL 31260 VILLE VILLENEUVE LES BOULOC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 AOÛT 2022

PROCES-VERBAL

Le 31 août 2022, Monsieur Jean-Michel VAN DE VELDE, agissant au nom et pour le compte de la société GROUPE VAN DE VELDE, associée unique de la société, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2022,

a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 28 février 2022 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels ;
- Constatation de l'absence de convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 28 février 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes annuels arrêtés au 28 février 2022 se soldant par un bénéfice de 1.208.067 euros.

L'associé unique :

- approuve également les opérations traduites dans ces comptes ;
- prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé ainsi qu'au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

DEUXIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, qu'aucune convention visée à l'article susvisé n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.



TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 28 février 2022, s'élevant à la somme de 1.208.067 euros, de la manière suivante :

- à titre de dividendes, la somme de : 800.000 euros
- et le reliquat au poste « *autres réserves* », soit la somme de : 408.067 euros

Rappel des dividendes distribués :

L'associé unique prend par ailleurs acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les montants des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
28 février 2021	850.000 euros	/	/	/
29 février 2020	/	/	/	/
28 février 2019	/	/	/	/

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre prévu par la Loi.

Fait à Mont-de-Marsan (40)

Le 31 août 2022

La Société GROUPE VAN DE VELDE
Représentée par Jean-Michel VAN DE VELDE

V2V Matériels et Services
Travaux Publics SAS
10 Avenue de la Tuilerie - Eurocentre
31620 Villeneuve les Bouloc
- :- :- :- :-
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 28 février 2022

**V2V MATERIELS ET SERVICES
TRAVAUX PUBLICS SAS**

Société par actions simplifiée
10 avenue de la Tuilerie - Eurocentre
31620 Villeneuve les Bouloc
Au capital de 3 000 000 euros

R.C.S. Toulouse B 488 704 396

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société V2V MATERIELS ET SERVICES TRAVAUX PUBLICS relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- a) La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit la méthode de valorisation et de dépréciation des créances.
- b) La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, vérifié l'exactitude des stocks par inventaire physique, des calculs de provisions opérés, et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues par l'article L.441-6-1 du code de commerce n'ont pu être fournies par l'entité.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI – Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Biarritz, le 29 juillet 2022



B & B Associés
Commissaire aux Comptes
Représentée par
Pierre-Damien Blandino

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		28/02/2022			28/02/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	26 417	26 369	48	
	Fonds commercial (1)	76 000		76 000	209 337
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 342 240	1 252 007	90 232	117 922
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	633 612	572 259	61 352	18 991
	Autres immobilisations corporelles	950 383	743 479	206 905	212 179
	Immobilisations en cours	33 260		33 260	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	80 260		80 260	92 040	
TOTAL (II)		3 142 171	2 594 114	548 057	650 468
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	132 599		132 599	55 516
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 757 078	507 847	8 249 231	8 644 102
	Avances et Acomptes versés sur commandes	11 229		11 229	24 477
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 142 918	326 878	7 816 040	8 592 968
	Autres créances	9 359 691		9 359 691	6 303 872
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	153		153	153	
DISPONIBILITES	2 086 134		2 086 134	4 685 607	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	132 508		132 508	35 369
	TOTAL (III)	28 622 310	834 725	27 787 585	28 342 064
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		31 764 481	3 428 839	28 335 643	28 992 532
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				80 260	92 040
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		28/02/2022	28/02/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300 000	300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 268 674	5 111 221
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 208 067	1 137 025	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	9 776 741	9 548 246
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	2 383 387	1 464 321
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	2 383 387	1 464 321
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	511 937	4 349 414
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 077 958	698 398
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 260 100	10 319 553
	Dettes fiscales et sociales	2 272 599	2 593 387
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 538	6 238	
Produits constatés d'avance (1)	44 383	12 975	
	Total des dettes	16 175 514	17 979 965
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	28 335 643	28 992 532
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 208 066,93	1 137 025,46
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 704 094,67	17 263 376	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	676	60 816	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

		28/02/2022		28/02/2021	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	58 062 643	88,92	52 297 545	89,49
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 237 360	11,08	6 144 448	10,51
	Montant net du chiffre d'affaires	65 300 004	100,00	58 441 993	100,00
	Production stockée	77 082	0,12	(9 770)	-0,02
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	36 175	0,06	104 512	0,18
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 669 749	4,09	2 413 248	4,13
Autres produits	142 031	0,22	157 463	0,27	
	Total des produits d'exploitation	68 225 041	104,48	61 107 446	104,56
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	50 586 160	77,47	43 133 927	73,81
	Variation de stock	(1 047 911)	-1,60	1 014 307	1,74
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	6 685 197	10,24	6 224 642	10,65
	Impôts, taxes et versements assimilés	360 523	0,55	413 773	0,71
	Salaires et traitements	4 424 238	6,78	4 009 624	6,86
	Charges sociales du personnel	1 874 005	2,87	1 785 187	3,05
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 320 987	5,09	2 750 695	4,71
Autres charges	133 170	0,20	3		
	Total des charges d'exploitation	66 336 368	101,59	59 332 157	101,52
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 888 673	2,89	1 775 288	3,04
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	21 731	0,03	1 236	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	18		99 210	0,17
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	21 749	0,03	100 446	0,17
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	21 662	0,03	37 542	0,06
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	21 662	0,03	37 542	0,06
	RESULTAT FINANCIER	86		62 904	0,11
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 888 760	2,89	1 838 193	3,15
	Total des produits exceptionnels	56 434	0,09	5 319	0,01
	Total des charges exceptionnelles	102 895	0,16	240 554	0,41
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(46 461)	-0,07	(235 234)	-0,40
	PARTICIPATION DES SALARIES	160 155	0,25	93 938	0,16
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	474 077	0,73	371 995	0,64
	TOTAL DES PRODUITS	68 303 224	104,60	61 213 211	104,74
	TOTAL DES CHARGES	67 095 157	102,75	60 076 186	102,80
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 208 067	1,85	1 137 025	1,95

ANNEXE



commissaire
aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Faits marquants de l'exercice

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrairement aux comptes de l'exercice clos le 28-02-2021, les comptes annuels de l'exercice clos le 28-02-2022 n'ont pas été impactés par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 335 643** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 68 303 224** euros et un total **charges de 67 095 157** euros, dégageant ainsi un **résultat de 1 208 067** euros.

L'exercice considéré débute le **01/03/2021** et finit le **28/02/2022**, il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 28/02/2022 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux règlements de l'ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement des actifs, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les immobilisations acquises suite à l'apport partiel d'actif ont été enregistrées à leurs valeurs comptables brutes telles qu'elles figuraient dans les comptes de notre société mère.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou d'usage prévue :

- Agencements constructions	10 ans
- Matériels et outillages	6 ans
- Installations Agencements	10 ans
- Matériels de transport	4 ans
- Matériels de bureau	10 ans
- Mobiliers de bureau	10 ans

Les amortissements cumulés des immobilisations reçues dans le cadre de l'apport partiel d'actif ont été repris dans notre comptabilité et les dotations de l'exercice ont été calculées en appliquant les plans d'amortissements antérieurement utilisés.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour un montant égal à la différence.

Règles et Méthodes Comptables Faits marquants de l' exercice

Stocks et en cours

Les matériels ont été évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les pièces détachées sont valorisées au coût moyen pondéré.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les pièces détachées font l'objet d'une dépréciation en % évoluant dans le temps en fonction de l'ancienneté des pièces.

Les valeurs comptables brutes des stocks au 28-02-2022 sont les suivantes :

- Matériels 5 283 622.48 €
- Pièces détachées 3 473 455.21 €
- Travaux en cours 132 598.81 €

Les provisions sur stocks s'élèvent à 507 846.65 €.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des risques existants certains. Leur évaluation est faite pour chaque nature de risque au vu des éléments en possession de la société.

Les provisions pour garanties sont calculées selon des méthodes statistiques constantes depuis les années antérieures.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées individuellement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Informations relatives aux Indemnités de Départ à la Retraite

Aucune provision n'est comptabilisée. L'information sur les droits figure dans l'annexe des engagements donnés.

II - Faits marquants

Notre société a apporté à la SAS V2V MATERIELS ET SERVICES MANUTENTION le fonds d'activité MECALAC avec effet au 1er mars 2021. Cet apport d'un montant net de 129 572 euros a entraîné une diminution corrélative du niveau des réserves facultatives.

Notre société est liée par une convention d'intégration fiscale à sa société mère.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 28/02/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	234 603		1 151		133 337	102 417
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	234 603		1 151		133 337	102 417
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	257 471 1 087 069				2 300	255 171 1 087 069
Instal technique, matériel outillage industriels	571 277		64 134		1 800	633 612
Instal., agencement, aménagement divers	485 574		26 533		6 611	505 496
Matériel de transport	302 793		21 033		7 244	316 583
Matériel de bureau, mobilier	126 646		1 658			128 305
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			33 260			33 260
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 830 831		146 619		17 955	2 959 495
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	92 040		3 780		15 560	80 260
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	92 040		3 780		15 560	80 260
TOTAL	3 157 473		151 550		166 852	3 142 171



commissaire
aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 28/02/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	25 266	1 103		26 369
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 266	1 103		26 369
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	154 074	21 802	1 036	174 840
	instal. agencement aménagement	1 072 544	6 424	1 800	1 077 167
	Instal technique, matériel outillage industriels	552 286	19 973		572 259
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	294 623	43 800	6 611	331 812
	Matériel de transport	289 500	8 792	6 319	291 972
	Matériel de bureau, mobilier	118 712	983		119 695
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 481 739	101 772	15 766	2 567 745	
TOTAL		2 507 005	102 875	15 766	2 594 114

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							


 commissaire
 aux comptes

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	28/02/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	1 464 321	2 383 387	1 464 321	2 383 387	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 464 321	2 383 387	1 464 321	2 383 387
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	883 799	507 847	883 799	507 847
	Sur comptes clients	321 298	326 878	321 298	326 878
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 205 098	834 725	1 205 098	834 725
TOTAL GENERAL		2 669 418	3 218 112	2 669 418	3 218 112
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		3 218 112	2 669 418		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		28/02/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	80 260	80 260	
	Clients douteux ou litigieux	372 787	372 787	
	Autres créances clients	7 770 132	7 770 132	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	21 702	21 702	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	167 694	167 694	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	8 309 129	8 309 129	
	Débiteurs divers	861 166	861 166	
Charges constatées d'avances	132 508	132 508		
TOTAL DES CREANCES		17 715 378	17 715 378	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		28/02/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 676	1 676		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	510 261	116 799	393 462	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 260 100	12 260 100		
	Personnel et comptes rattachés	554 275	554 275		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 140	374 140		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 148 060	1 148 060		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	196 124	196 124		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	8 538	8 538			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	44 383	44 383			
TOTAL DES DETTES		15 097 556	14 704 094	393 462	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		500 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		4 261 927			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	28/02/2022	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	209 337	
TOTAL	209 337	

En vertu de l'application du règlement ANC 2015-06 sur les éléments incorporels, il a été procédé à un test de dépréciation sur le fonds commercial. Compte tenu des niveaux actuels de valorisation sur le marché, ce test n'a mis en évidence aucun indice de perte de valeur.

Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Total des Produits à recevoir		845 105
Autres créances <i>FOURN.AVOIRS A RECEV</i>	845 105	845 105



commissaire
aux comptes

Charges à payer

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Total des Charges à payer		2 057 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 896
<i>INTERETS COURUS EMPRUNTS</i>	220	
<i>INTERETS BANCAIRES COURUS</i>	1 676	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 148 695
<i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	1 148 695	
Dettes fiscales et sociales		898 000
<i>CONGES PAYES A PAYER</i>	386 875	
<i>PROV.PART.SALARIES</i>	160 155	
<i>PROV. CHARGES S/C.P.</i>	166 356	
<i>PROV. CH. FISCALES S/ C.P.</i>	11 359	
<i>TAXE PROFESSIONNELLE A PAYER</i>	9 889	
<i>TAXE FONCIERE A PAYER</i>	4 900	
<i>FORMATION TAXE A PAYER</i>	17 127	
<i>TAXE APPRENTISSAGE A PAYER</i>	22 900	
<i>EFFORT CONSTRUCTION A PAYER</i>	21 184	
<i>ORGANIC TAXE A PAYER</i>	85 982	
<i>TVTS A PAYER</i>	2 712	
<i>AUTRES TAXES A PAYER</i>	8 563	
Autres dettes		8 408
<i>AVOIRS CLIENTS A ETABLIR</i>	8 408	



commissaire
aux comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	28/02/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		132 508	132 508
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			132 508



Capital social

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

		28/02/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		200 000,00	15,0000	3 000 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		200 000,00	15,0000	3 000 000,00



commissaire
aux comptes

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Il n'y a pas de rémunération versée aux dirigeants ni aux membres des organes d'administration.



commissaire
aux comptes

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	28/02/2022
VALEUR D'ORIGINE				298 510	1 782 424	2 080 934
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			136 957	553 643	690 600
	Dotation exercice			51 462	298 227	349 689
	TOTAL			188 419	851 870	1 040 289
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			120 693	475 111	595 804
	Redevances Exercice			54 090	353 062	407 152
	TOTAL			174 783	828 173	1 002 956
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			53 207	329 261	382 468
	entre 1 et 5 ans			60 400	587 950	648 350
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			113 607	917 211	1 030 818
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			18 639	68 643	87 282
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			18 639	68 643	87 282
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				54 090	360 693	414 783



commissaire
aux comptes

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités Retraite (estimation) Convention Collective : Tracteurs machines et matériels Turn over moyen Age de départ à la retraite : 60-62 ans Taux actualisation : 1.64 %	25 347	
	25 347	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	25 347	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Effectif moyen : 106



commissaire
aux comptes

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros

28/02/2022

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société à un lien
de participation

Etat exprimé en euros	28/02/2022	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			851 157
Autres créances			8 309 129
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 914 656
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			21 731
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			850 000



commissaire
aux comptes

Identité de la société mère consolidant les comptes

28/02/2022

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
GROUPE VAN DE VELDE ZI MI-CARRERE 40000 MONT DE MARSAN	SAS	4 449 600	100,00



commissaire
aux comptes